Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260504-2026058-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 04/05/2026

Date de la convocation
28/04/2026

Date d'affichage
28/04/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23 Présents : 22 Votants : 23

A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026 et le 4 Mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. BRIZARD Philippe, Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. CONCHE Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusée ayant donné procuration : Mme MORISSET Typhaine à M. HELIAS Patrick

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026058
Objet de la délibération : Election des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6, et R 123-7 à R 123-15,

Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé par délibération du Conseil Municipal,
Considérant que le président du CCAS est de droit le Maire.
Considérant que le CCAS est composé des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal ainsi que des membres nommés, par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées.

La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :
- Régine MOUAZAN
- Michelle GÉRARD
- Virginie COUÉ
- Stéphanie TEILLARD
- Hugues MATRAT

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- À déduire (bulletins blancs) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Nombre de votes pour la liste présentée : 23

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :
- Régine MOUAZAN
- Michelle GÉRARD
- Virginie COUÉ
- Stéphanie TEILLARD
- Hugues MATRAT

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance, Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 19/05/2026